Décision n° 2019-1272
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 27 août 2019
abrogeant les décisions n° 2013-0655 en date du 21 mai 2013
et n° 2013-0656 en date du 21 mai 2013, modifiées
attribuant des autorisations d'utilisations de fréquences radioélectriques
à la société Astrium SAS
pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite
dans le département de la Haute-Garonne (31)

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2013-0655 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mai 2013, modifiée attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Astrium SAS pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Haute-Garonne (31) ;

Vu la décision n° 2013-0656 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mai 2013, modifiée attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Astrium SAS pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Haute-Garonne (31) ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs, telle que modifiée en dernier lieu par la décision n° 2017-0383 du 21 mars 2017 ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 septembre 2018 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2015-1160 du 29 septembre 2015 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu la demande en date du 29 juillet 2019 de la société Airbus Defence and Space SAS reçue le 23 août 2019;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 18-0709 du 4 septembre 2018 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Airbus Defence and Space SAS ;

Décide :

Article 1. Les décisions n° 2013-0655 en date du 21 mai 2013, modifiée et n° 2013-0656 en date du 21 mai 2013, modifiée susvisées sont abrogées à compter de la date de la présente décision.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Airbus Defence and Space SAS.

Fait à Paris, le 27 août 2019,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences